



**Madame Nicole BELLOUBET**  
Garde des Sceaux, ministre de la Justice  
Ministère de la Justice  
13 place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01

Par courriel

Paris, le 30 avril 2020

**Objet : Covid-19 – Aide compensatrice**

Madame la Ministre,

À plusieurs reprises nous vous avons évoqué les difficultés économiques rencontrées par de nombreux avocats dont l'activité est réduite ou à l'arrêt, depuis le début de l'épidémie Covid-19.

Le sondage que le Conseil national des barreaux a effectué au sein de la profession, dont nous vous avons communiqué les résultats, démontre que la quasi-totalité des avocats individuels et associés ont vu leur activité impactée par la crise sanitaire et les mesures de confinement ; près de la moitié des avocats exerçant leur activité en individuel est totalement à l'arrêt depuis le début du confinement ; plus de trois quarts des avocats déclarent que leur chiffre d'affaires s'est réduit de plus de 50% sur cette période.

Nous avons pris connaissance de l'annonce faite par le ministre des Solidarités et de la Santé d'apporter une aide spécifique destinée à compenser les charges de fonctionnement des professionnels de santé libéraux, lorsque ces derniers sont conventionnés avec l'Assurance maladie et en tirent une part substantielle de leurs revenus (copie du communiqué de presse en pièce jointe).

En conséquence, à l'instar de ce que le Gouvernement a prévu pour les soignants libéraux de ville, nous vous demandons d'apporter le même type d'aide aux avocats, dont l'activité professionnelle est extrêmement impactée par la fermeture des lieux de justice et des plans de continuation de l'activité variable d'une juridiction à une autre.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



**Christiane FÉRAL-SCHUHL**  
Présidente  
Conseil national des barreaux



**Olivier COUSI**  
Bâtonnier  
Ordre des avocats de Paris



**Hélène FONTAINE**  
Présidente  
Conférence des bâtonniers